



MAIRIE DE MULSANNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 OCTOBRE 2010

Avant d'ouvrir la Séance du Conseil Municipal, l'association du Centre Socioculturel Simone Signoret a présenté aux conseillers municipaux son projet social pour la période 2011-2014. Ce projet qui est le fruit de dix mois de travail vient d'être adressé à la CAF de la Sarthe. Après acceptation par cette dernière, il permettra à l'association de bénéficier de l'agrément « Centre Social » pour 4 ans et des financements publics correspondants :

Le Maire Adjoint a informé des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir accordées par le conseil municipal et des décisions de non-préemptions.

Point 1 : Le procès verbal du CM du 22/09/2010 a été approuvé à l'unanimité

Point 2 : Une ligne de Trésorerie annuelle de 500 000 € indexée sur l'Euribor 3 mois moyenné avec une marge de 0.40 % auprès du Crédit Agricole.

Point 3 : Dans le cadre du projet d'aménagement de 8 logements locatif " rue des Pins" la ville de Mulsanne est propriétaire de la voirie d'accès qui mène à la MAS Les Mélisses. A l'avancement du projet des logements, l'emprise du projet a été modifiée. Aussi, la ville a du se rendre acquéreur de 8 m² complémentaire en prolongement de la voie d'accès et ceci pour l'euro Symbolique.

Point 4 : Les statuts du SIM ont été modifiés pour se mettre en conformité avec l'évolution de la réglementation. Cette modification s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été décidé par le Conseil Municipal le 25/03/2009.

Point 5 : Dans le cadre de l'activité halte garderie des conventions de financières de prestation de service ont été acceptées pour accueillir les enfants des communes ou communautés de communes voisines.

Point 6 : Le conseil municipal, par délibération du 25/03/2009 avait décidé de concéder à titre gratuit par bail emphytéotique l'ancien presbytère à la Mancelle d'habitation en vue de sa réhabilitation en 3 logements locatifs.

La durée du Bail a été fixée à 44 ans. Les travaux commenceront en fin d'année et la livraison des 3 logements est prévue pour juillet 2011.

Monsieur DUGAST, au nom de « Mulsanne Ensemble » interpelle le conseil municipal sur la décision de mettre fin au conseil municipal jeune un an seulement après sa mise en place et des conséquences pour les jeunes concernés.

Information

Les prochains conseils municipaux se tiendront le **24/11/2010 à 20 Heures puis le 8/12/2010 à 20 H.**

Une réunion publique se tiendra à la salle Edith Piaf le 16/11/2010 à 20 heures pour présenter l'état d'avancement du PLU.

Le procès verbal de la présente réunion du conseil municipal sera consultable en mairie dès son approbation.



Mulsanne le 22/10/2010
Le Maire Adjoint
Alain DESNOUES